

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1981 du 13 décembre 2018, renouvelant l'approbation de la substance active composés de cuivre conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BOUILLIE BORDELAISE RSR NC**

de la société **UPL EUROPE LTD**

numéro de dossier **n°2020-0031**

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit BOUILLIE BORDELAISE RSR NC dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance composés de cuivre,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est arrivée à échéance** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	BOUILLIE BORDELAISE RSR NC BOUILLIE BORDELAISE RSR NC JARDIN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	UPL EUROPE LTD Chadwick house, Birchwood park, warrington, WA3 6AE CHESHIRE, ROYAUME-UNI
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	20 % - sulfate de cuivre
Numéro d'intrant	9900013
Numéro d'AMM	9900013
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/12/2019
Date limite pour la vente et la distribution	30/06/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/06/2021

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2012-1331 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le 31 DEC. 2019

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)